

Procès-verbal d'une Assemblée Générale constitutive

Le 23/08/2023 à Marquette-Lez-Lille, les fondateurs de l'association *Un Phare dans la Nuit* se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes :

- Pénélope VEREECKEN, 35 rue de l'abbaye de Cluny 59520 Marquette Lez Lille ;
- Marie DUEZ, 22 rue des Garennes 41250 Bracieux;

Mme Pénélope VEREECKEN est nommée président de séance ;
Mme Marie DUEZ est nommée secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des membres du bureau initial ;
- Détermination du montant initial des cotisations ;
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration ;
- Autres sujets divers.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption des statuts
- L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés après reformulation de l'objet de l'association ;
- Désignation des membres du bureau initial.

L'Assemblée désigne :

- Madame Pénélope VEREECKEN en qualité de présidente du bureau,
- Madame Marie DUEZ en qualité de trésorière du bureau.

Celles-ci constitueront le bureau au complet et exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Détermination du montant des cotisations

L'assemblée fixe la cotisation annuelle à 24 euros.

Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à Madame Pénélope VEREECKEN aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par tous les membres présents.

A Marquette-Lez-Lille, le 28/08/2023

Signatures

Marie DUEZ
Trésorière



Pénélope Vereecken
Présidente

